

CONTENU DU RAPPORT DU SERVICE CONSEIL : ACCOMPAGNEMENT EXPRESS

Le rapport remis au bénéficiaire suite à un accompagnement express a pour objectifs de :

- Identifier ou confirmer la localisation la plus pertinente pour implanter le stationnement vélo
- Faire visualiser le stationnement vélo dans son environnement
- Permettre de faire une demande précise de devis auprès d'un équipementier référencé par le programme (type et nombre de stationnement, équipements complémentaires)
- Donner une évaluation du coût global de la solution de stationnement préconisée
- Calculer la capacité la plus pertinente en fonction de la fréquentation et des contraintes d'aménagement
- Inciter à une bonne sécurisation de l'espace et un accès facile pour maximiser son usage
- Donner des repères, ressources et contacts pour inciter à l'usage du vélo par les usagers

Caractéristiques du bâtiment ou de l'espace qui accueillera le stationnement vélo

- Emplacement et caractéristiques du bâtiment ou de l'espace, du stationnement vélo s'il en existe
- Repères sur le contexte réglementaire en fonction du type d'espace, obligations éventuelles et textes applicables (dimensionnement minimal) et, si pertinent, comparaison aux standards d'une construction neuve ou meilleures pratiques

Évaluation de la capacité de stationnement en fonction de :

- Nombre d'usagers, fréquentation à vélo (si le bénéficiaire en dispose) ou part modale vélo du lieu du projet (si connue)
- Emplacement, espace disponible, contraintes d'espace (étudier la possibilité de convertir des places de stationnement voiture), autres usages éventuels et sécurisation
- Présence de stationnements vélo à proximité (50 m) et qualification de ces stationnements si existants (sécurisés, abrités, capacité, etc.)
- Diversité des vélos (vélo cargos, sacoches, paniers, sièges enfant...) et des usages (utilitaire, sportif, touristique...)
- Balisage et délimitation du cheminement, facilité d'accès (plein pied, rampe, portes à franchir)
- Budget disponible

Présentation visuelle de la solution envisagée

- Plan avec dimensions, montage photo ou dessin
- Type de mobilier de stationnement (éventuellement équipements complémentaires éligibles au programme)
- Disposition du mobilier (éventuellement équipements complémentaires éligibles au programme) et rangement des vélos (longitudinal, en bataille, à étage...), nombre et dimensions
- Représentation du mobilier dans son environnement (emplacement dans le bâtiment ou situation de l'endroit dans l'espace public) et cheminement pour y parvenir
- Éventuellement la signalétique vers le local ou l'espace (panneaux directionnels, fléchage au sol, éléments séparatifs, avertissement de la présence de cyclistes...)
- Mesures de sécurisation de l'espace

Estimation du coût des solutions envisagées

- Budget détaillé par type de dépense (mobilier, signalétique, électricité, sécurisation...)
- Signalement des équipements éligibles au programme (mobilier de stationnement, autres comme casiers, outils...)
- Montant prévisionnel pris en charge par le programme
- Possibilité éventuelle de financement complémentaire
- Coût rapporté à la place de stationnement

Modèles de ressources pour :

- Mode d'emploi du mobilier (à étages par exemple), des équipements (tutoriel mécanique pour les outils) et les bonnes pratiques (bien attacher son vélo, choix de l'antivol et marquage)
- Rédaction ou rappel des bonnes pratiques d'usage (utilisation régulière, pas d'hivernage de vélo...)
- Développer l'usage du vélo (par exemple : guide des cyclistes du quotidien de la FUB, guides ou coordonnées d'associations locales, vidéos pédagogiques...)

Indicateurs à remplir par le conseiller sur la plateforme, en complément du dépôt du rapport :

- Type de stationnement (abri, attaches libres, attaches dans local)
- Nombre de places
- Équipements complémentaires (case à cocher) et nombre
- Coût global du projet
- Coût par place
- Coût des équipements éligibles au programme : mobilier de stationnement, équipements complémentaires

Conclusion

- Éventuels freins rencontrés à la conduite de la mission
- En cas de non aboutissement du projet, préciser les raisons et solutions possibles en dehors du programme Alvéole Plus

Délais (dans la limite de la durée du programme)

- À rendre 1 mois maximum après la demande de prestation de conseil